

## **PROCÈS VERBAL ET CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM**

Le 10 juin 2019

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière tenue à la salle du conseil municipal, 2595, rue Principale à St-Édouard-de-Lotbinière, le 10 juin 2019 à 19h00.

Les membres du Conseil étaient appelés, sur convocation de la Directrice générale adressée par courrier en date du 7 juin 2019, à tenir une séance extraordinaire le lundi 10 juin 2019.

Constatation du quorum :

Sont présents : Madame Denise Poulin et Monsieur André Leclerc

Sont absents : messieurs André Poulin, Marco Leclerc, Sébastien Leclerc, Patrice Lemay et madame Lyna Trépanier

À 19h30, madame Denise Poulin, maire, constatait que le quorum requis pour la tenue d'une séance extraordinaire du conseil le lundi 10 juin 2019 n'était pas atteint et que, en conséquence, la séance ne pouvait pas délibérer. La séance sera reprise à même la prochaine séance ordinaire le 8 juillet 2019 à 20h00.

---

**Denise Poulin, Maire**

---

**Marie-Josée Lévesque , directrice générale  
et secrétaire-trésorière**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

---

**Marie-Josée Lévesque , directrice générale  
et secrétaire-trésorière**

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

**Denise Poulin, Maire**